

Résolution présentée par la délégation de la Slovénie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Halte à la famine des populations lors de conflits

L'Assemblée Générale,

Soulignant que l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme indique que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment afin d'assurer ses besoins vitaux en eau et alimentation,

Alarmée par l'aggravation générale des cas de famine dans le monde, avec une augmentation de 13,7 millions de personnes en situation de famine aiguë entre 2023 et 2024, d'après le PAM, qui nécessite 17,4 milliards de dollars pour assurer une aide efficace à la population touchée par la crise alimentaire mondiale en 2025,

Déplorant l'état de famine actuel au Soudan, où 24,6 millions de personnes sont en profonde insécurité alimentaire dû à la guerre civile ainsi que l'insuffisance d'investissements,

Consternée par l'état de famine à Gaza, qui concerne plus d'un demi-million de personnes selon l'ONU, dont un quart sont des enfants et des femmes enceintes selon Médecin sans frontières,

Outrée par l'incapacité d'Israël et du Soudan à respecter la 4ème convention de Genève, empêchant l'aide humanitaire, dont 170 000 tonnes de nourriture, d'arriver à Gaza d'après l'OCHA, alors que le Soudan met en danger les travailleurs humanitaires, dont 120 ont déjà été tués selon l'ONU,

Propose des négociations en vue d'un ajout à la 4ème convention de Genève, article.4, stipulant que les États parties à la présente résolution s'engagent à instaurer un cessez-le-feu immédiat dès que le seuil critique de famine est atteint dans les zones affectées, dans le but d'avoir un plein accès à l'aide humanitaire ;

- l'usage de drones humanitaires autonomes en forme de colombe, supervisé par l'ONU, afin de livrer des vivres et donc de faciliter leur accès aux civils en évitant les blocus terrestres, tout en limitant les risques humains ;
- de créer un fonds international pour la sécurité alimentaire en cas de conflits administré par la FAO et PAM pour accroître le financement de l'aide humanitaire, auquel la Slovénie s'engage à contribuer activement.

Le texte français fait foi.